

Un bateau à vapeur sur le lac de Neuchâtel, en 1825

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **34 (1926)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les commissaires ont vendu au châtelain de Nyon le bétail d'Oujon, à savoir :

4 bœufs	100 florins
19 vaches, à 16 florins pièce	304 »
10 génisses, à 10 florins pièce	100 »
6 veaux, à 6 florins pièce	36 »
2 juments	30 »
20 chèvres, à 1 florin pièce	20 »
En tout :	590 florins.

UN BATEAU A VAPEUR SUR LE LAC DE NEUCHÂTEL, EN 1825

Les extraits suivants de la *Gazette de Lausanne* en 1825 et 1826 présentent quelque intérêt pour l'histoire de la navigation à vapeur sur le lac de Neuchâtel.

Gazette du 19 août 1825.

Une lettre d'Yverdon contient ce qui suit :

« M. du Thon, gérant de la Société du bateau à vapeur l'*Union*, a reçu avis d'Angleterre que les machines destinées à faire mouvoir ce bateau sont prêtes à être expédiées dans le courant de ce mois. Ces mécaniques, qui seront doubles, viennent de la fabrique de MM. Bolton et Watt, la première d'Angleterre dans son genre, et seront sous tous les rapports aussi parfaites que l'état de l'art le comporte.

» La construction du bateau, dont on avait ralenti la marche pendant les chaleurs pour donner aux bois le temps de sécher, va reprendre avec vigueur, et le bateau sera entièrement bordé et peint avant la fin de l'automne.

» Le Gouvernement de Berne a fait commencer les travaux pour le curage de la Thièle entre les lacs de Neuchâtel et de Bienne. Le Gouvernement de Neuchâtel va aussi

mettre la main à l'œuvre. Ainsi la navigation d'un lac à l'autre sera entièrement débarrassée de ses difficultés avant les premiers jours du printemps prochain, époque à laquelle le bateau à vapeur l'*Union* commencera ses courses régulières d'Yverdon à Nidau (*ainsi qu'à l'île de St-Pierre*) qui seront selon toute apparence couronnées du plus entier succès. »

Gazette du 4 août 1826.

« Le bateau à vapeur l'*Union* a fait le 28 juillet sa course ordinaire d'Yverdon à Neuchâtel malgré une forte bise qui ne l'a retardé que de $\frac{3}{4}$ d'h. La faculté que l'on a de baisser en tout ou en partie la cheminée de ce bâtiment, lui donne un grand avantage pour aller contre le vent. Il a déjà essuyé 3 coups de joran qui n'ont eu sur lui aucun effet. La question de savoir si un bateau à vapeur pourra remonter les vents si violents et si redoutés du lac de Neuchâtel est donc décidée affirmativement. Le public est d'ailleurs invité à se tenir en garde contre les rapports mensongers de tout genre que la malveillance se plaît à répandre sur le compte de cet établissement. »

Gazette du 3 août 1826.

« Le bateau à vapeur l'*Union* continue pendant la belle saison à faire tous les lundi, mercredi et vendredi le trajet de Nidau à Yverdon et les mardi, jeudi et samedi celui d'Yverdon à Nidau. Le départ est à 9 heures du matin.

» L'entreprise du bateau à vapeur l'*Union* vient d'organiser un service pour le transport des marchandises au moyen de bateaux que l'*Union* traînera à sa suite. Les bateaux étant pontés, les marchandises sont parfaitement à l'abri des injures du temps. Le frêt est, d'Yverdon à Nidau et vice-versa, de 2 $\frac{1}{2}$ batz par quintal, 2 batz d'Yverdon ou Nidau à Neuchâtel. Les colis au dessous du quintal payent comme le quintal. »